



InterSyndicale Nationale des Internes

Assemblée Générale Ordinaire 05 au 07 décembre 2025 à Lille : procès verbal

InterSyndicale Nationale des Internes

12 rue Cabanis - 75014 Paris

Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence) | 06 16 05 76 02 (Délégué général)

Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr

Réseaux sociaux : Facebook | Twitter | Instagram | Linkedin | Youtube

Rapport d'Activité du Bureau National

Conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée Générale

Les conflits d'intérêt peuvent se présenter dans différentes situations au local comme au national, avec le risque d'influencer volontairement ou non les débats et donc les prises de position de la structure. Plusieurs mesures ont déjà été prises pour limiter ce risque, comme l'interdiction de cumul de mandats entre le Bureau National et un Bureau Restreint local ou de spécialité, ou le devoir de réserve du Bureau National.

La gestion de cette problématique nécessite de bien faire la différence entre les liens d'intérêt, qui représentent une implication n'intervenant pas directement dans les sujets débattus, et le conflit d'intérêt, qui intervient lorsque cette implication crée une divergence d'intérêts.

Une déclaration des possibles conflits d'intérêt semble être la solution souhaitable mais le cadre de cette déclaration doit être posé : qu'est-ce qui constitue un conflit d'intérêt ? à quel moment faire cette déclaration ? séparer les conflits d'intérêt des structures en tant que telles et des administrateurs individuellement ?

Une motion sera déposée par le Bureau National en ce sens.

Partenariats de l'ISNI

La présence des partenariats lors des temps de débat des Assemblées Générales a été questionnée par l'Assemblée Générale, notamment celle des organismes à but lucratif. Le cadrage de leur présence (pendant combien de temps ? durant quels sujets ?) est à approfondir. Les administrateurs pourront par exemple être informés en amont des temps de débat durant lesquels la présence des partenaires est envisagée par le Bureau National.

Présentation des propositions de partenariat assurantiel en vue d'un vote de l'Assemblée Générale.
Présentation d'une proposition de partenariat avec le Service de Santé des Armées en vue d'un vote de l'Assemblée Générale.

Trésorerie

Présentation de la nouvelle procédure de remboursement 2025-2026, simplifiée.

La présentation du Bilan Financier 2024-2025 est reportée à l'Assemblée Générale de janvier pour des raisons logistiques.

Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026

Le PLFSS revient à l'Assemblée le 26 novembre 2025. Débats dès le 2 décembre, vote final le 9 décembre. Le texte pourra repartir au Sénat, mais le gouvernement donnera presque sûrement le dernier mot à l'Assemblée.

Obligation absolue de voter avant le 31 décembre : sans PLFSS, pas d'ONDAM, pas de financement des hôpitaux, pas de cadre légal pour les remboursements au 1er janvier.

Les décrets d'application tomberont début 2026 : c'est là que se jouera vraiment ce qui impactera les internes et les jeunes médecins.

Il est primordial de rappeler que l'ensemble des réunions nationales intersyndicales autour de ce PLFSS sont centrées autour de l'intérêt premier du patient et de l'accès aux soins. Les communications de l'ISNI seront axées sur l'impact de ce PLFSS sur le système de soins et les retombées attendues pour la population générale.

Les syndicats séniors libéraux proposent un mouvement de protestation fort s'appuyant sur plusieurs mesures à partir du mois de décembre (correspondant à la temporalité du vote du PLFSS) :

- suspension de l'alimentation du DMP
- sortie massive de l'OPTAM
- soutien à la grève du 3 décembre
- refus des contrats d'engagement France-Santé
- invitation aux médecins de plus de 60 ans à déposer leur préavis de cessation d'activité

Un mouvement de grève totale est proposé, a priori du 5 au 15 janvier sous la bannière "la médecine libérale ne répond plus" avec une manifestation nationale à Paris le 7 janvier, ou plus tard.

L'Assemblée Générale émet plusieurs points de vigilance quant au choix de la date de mobilisation et à l'intitulé du mouvement jugé possiblement trop restrictif.

Proposition de Loi Imbert

Depuis la dernière Assemblée Générale, la PPL Imbert a été adoptée au Sénat et est maintenant en attente d'inscription à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée Nationale. Pour rappel, l'ISNI s'est positionnée pour plusieurs propositions incluses dans cette loi (création d'une option santé dans les lycées, maintien de deux tentatives d'entrer dans les études de santé) et contre d'autres propositions (régionalisation des EDN, notamment).

Des mouvements de grève nationaux sont en discussion dans plusieurs structures nationales jeunes et séniors autour de cette proposition de loi. Échanges au sein de l'Assemblée Générale pour savoir si l'on souhaite se joindre au mouvement.

4e année du DES de médecine générale

A ce jour, aucun texte n'est sorti pour encadrer la rémunération des internes ou des maîtres de stage universitaires, puisque l'article du PLFSS visant à ancrer le mode de rémunération proposé précédemment et auquel l'ISNI est fermement opposé a été rejeté. Le seul texte sorti récemment concerne la dérogation au passage de thèse avant le début de la 4e année de DESMG dont les modalités sont laissées à la discrétion des Doyens.

La sortie des textes manquants devient urgente devant les délais de mise en place souhaités par les différents interlocuteurs qui réaffirment régulièrement l'impossibilité d'un report.

Différentes problématiques nécessitent encore d'être encadrées :

- participation à la permanence des soins ambulatoires, avec les modalités de séniiorisation et de rémunération que cela implique
- procédure d'appariement des internes
- possibilité d'obtenir des agréments de structures
- modalités de formation de cette année d'internat supplémentaire censée apporter un intérêt pédagogique

D'autres questions sont soulevées par l'Assemblée Générale, notamment l'emploi du temps des Docteur Junior Ambulatoires, ou encore la possibilité d'effectuer cette année supplémentaire dans un service hospitalier.

Lutte contre les discriminations

L'Assemblée Générale de l'ISNI rappelle son engagement ferme contre toutes formes de discrimination dans le cadre professionnel comme en dehors, qu'elles soient basées sur le genre, l'éthnie, l'orientation sexuelle, l'orientation politique, les croyances religieuses...

Compétences non cliniques et non techniques

Il est communément admis que les premiers et seconds cycles suffisent à la formation théorique médicale et non médicale nécessaire au troisième cycle, cependant les compétences non cliniques et non techniques (non médicales pour la plupart : compétences humaines, de savoir être, d'organisation professionnelle, de management...).

L'organisation de telles formations revient normalement au coordinateur local et national du DES, mais force est de constater qu'elles sont souvent absentes.

Proposition de réaliser un groupe de travail pour échanger plus en profondeur sur cette thématique.

Santé mentale des internes

Coordination Nationale d'accompagnement des étudiants :

- Téléphone : 0 800 737 800
- Lundi à vendredi : 10h-21h ; Samedi : 10h-14h
- Mail : cnae@enseignementsup.gouv.fr
- Tchat commentonsaime.fr
- Administré par Ministère de la Santé et de l'Enseignement Supérieur
- Ligne opérée par l'association « En avant toutes », indépendante des administrations
- La CNAE agit comme médiateur et peut diligenter des enquêtes administratives
- Signalement de VSS, harcèlement ou discriminations : aide au signalement et appui dans les procédures administratives ou pénales

SPS - Soutien psychologique pour soignants

- Numéro vert SPS (0 805 23 23 36) – 24h/24, 7j/7, anonyme et confidentiel
- Application mobile : contact direct avec un psychologue
- Animations et groupe de parole disponibles

- Public concerné : Étudiants en santé, tous professionnels de santé (libéraux, salariés, établissements, médico-social, HAD)

Ces deux organismes ont des modes de fonctionnement radicalement différents et potentiellement complémentaires. L'Assemblée Générale émet un point de vigilance concernant le fonctionnement très autocentré de Soins aux Professionnels de Santé. Par ailleurs, certaines subdivisions rapportent l'existence de cellules locales à destination de la santé mentale des internes recevant des financements directs ou indirects de la CNAE.

L'ISNI rappelle son engagement fort pour la santé mentale des internes de France et la lutte contre les risques psycho-sociaux. Une fiche récapitulant les numéros et contacts utiles est disponible à [ce lien](#).

UNESS

L'UNESS (Université Numérique en Santé et en Sports) est un environnement numérique mis en place pour accompagner et faciliter la formation des étudiants en santé et en sports. L'ISNI fait partie du comité de suivi de cette plateforme.

Plusieurs interrogations sont soulevées :

- malgré de nombreuses remontées de dysfonctionnements ou de pistes d'amélioration, force est de constater que les avancées sont peu nombreuses et laborieuses
- le coût de cet environnement numérique est extrêmement élevé pour les facultés (80€ par étudiant et par an) avec des augmentations régulières de tarif
- la place prise par cette plateforme est de plus en plus importante avec la mise en place des choix de stage et de certaines formations, avec une volonté affichée d'hégémonie
- des propos diffamatoires à l'encontre des référents de spécialités ont été tenus

Les derniers rendez-vous entre l'ISNI et l'UNESS ont montré l'absence d'écoute des demandes des internes et l'absence de volonté de solutionner les dysfonctionnements identifiés.

Handicap

La Conférence des Doyens a interrogé l'ISNI sur son positionnement concernant la mise en place d'une visite d'aptitude aux études de médecins suffisamment tôt dans le cursus pour éviter les situations rencontrées actuellement où certains internes sont systématiquement invalidés de leur stage jusqu'à ce qu'ils dépassent le délai maximal de réalisation de leur cycle et soient exclus des études de santé, un système d'exclusion officiel n'existant pas actuellement.

La mise en place d'une telle visite impliquerait une sortie plus précoce des études ou un fléchage vers un DES adapté pour accompagner les étudiants concernés, dans l'optique d'éviter la perte de plusieurs années.

Cette "aptitude" concerterait autant les incapacités physiques, mentales que psychiques et posent la question de la généralisation d'un tel dispositif au risque de diminuer le caractère personnalisé de la prise en charge et de l'accompagnement de chacun (évitement de certains stages, de certaines modalités d'exercice, des gardes, de certaines spécialités...).

Le sujet nécessite plus de discussion et est reporté.

A l'heure actuelle des aménagements existent pour les internes en situation de handicap le nécessitant mais ils ne sont pas toujours respectés et pas assez connus. Un groupe de travail interne est actuellement en cours sur ce sujet.

Mutualité française

La Mutualité française, principale fédération nationale et principal interlocuteur politique de l'ensemble des mutuelles, organise en 2026 des Etats Généraux à destination de la population générale, des patients et des soignants, avec pour objectif de porter un projet sanitaire d'envergure pour les présidentielles de 2027.

L'Assemblée Générale sera amenée à statuer sur la participation de l'ISNI à ces Etats Généraux, en tant que partenaire ou membre du comité de gouvernance.

Fait à Lille, le 07 décembre 2025

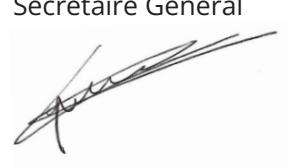
Mélanie DEBARREIX

Présidente



Jérémie LESPINASSE

Secrétaire Général



InterSyndicale Nationale des Internes

12 rue Cabanis - 75014 Paris

Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)

Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr

Réseaux sociaux : Facebook | Twitter | Instagram | Linkedin | Youtube